

ILS N'ONT PAS CHANGE

«ILS», c'est-à-dire les Staliniens. Les récentes provocations qu'ils ont organisé contre des militants révolutionnaires, dans plusieurs usines, la campagne diffamatoire engagée par tracts ou par voie de presse, démontrent, une fois de plus, combien est large le fossé qui nous sépare d'eux.

Le parti communiste, qui prétend détenir à lui seul la vérité et se vante d'être le seul parti de la classe ouvrière, a décidé de lancer une offensive contre les militants révolutionnaires. Les diffuseurs des bulletins d'entreprises «Voix Ouvrière» et de la publication «Correspondance Ouvrière» ont été l'objet d'agressions aux usines Chausson (Genevilliers), chez FAR (Lyon), chez LAVALETTE, à la SAVIEM (St Ouen), chez RENAULT.

D'autre part, les camarades GAUTRAT et BARATIER, ont été provoqués et insultés par tract chez Renault

A Yvry, un vendeur de la «Voix Communiste» (journal de l'opposition du P.C.) a été attaqué.

Dans les nouvelles de L.A. («Huma-Dimanche» du 25.3.62) un article met en cause les camarades HEBERT et NOUVEL de Nantes.

Enfin à Bordeaux, notre camarade SALAMERO signataire d'un manifeste de protestation contre ces violences est menacé d'exclusion de la C.G.T. Nous publions, dans ce bulletin, quelques documents qui éclaireront les camarades sur cette affaire. Le moins qu'on puisse dire, c'est que là encore, la démocratie, la liberté de discussion, ont été inexistantes dans la section où milite notre camarade, aux usines Dassault à Bordeaux.

La majorité du Conseil Syndical n'a pas accepté qu'une déclaration, pourtant assez brève, de notre camarade soit publiée dans le bulletin des syndiqués. Une campagne de dénigrement systématique a été menée auprès de chaque syndiqué pendant plusieurs jours, afin de mettre en condition la section syndicale. Il a fallu que les communistes, qui ont actuellement la direction de la section, déploient beaucoup d'efforts pour trouver une majorité: 96 syndiqués se sont prononcés pour que la commission des conflits du syndicat des Métaux C.G.T, de Bordeaux soit saisie, et ils demandent «des sanctions graves». Si l'on compte les camarades qui n'ont même pas voulu prendre part au vote, prétextant que la démocratie syndicale n'avait pas été respectée, on peut affirmer à deux ou trois unités près, qu'une quarantaine de syndiqués ont pris position en faveur de SALAMERO. Ce qui est malgré tout un résultat appréciable.

Mais à Bordeaux, nos camarades ne restent pas inactifs: un groupe de syndiqués a rédigé la déclaration publiée ci-après; dans l'entreprise, la contre offensive s'organise; un rapport complet sur ces événements est actuellement en préparation, pour une large diffusion.

D'autre part, une réunion publique est envisagée, pour les premiers jours de mai.

La Commission des conflits est convoquée pour le Samedi 28 avril. Il sera difficile aux Staliniens de faire la preuve que les activités de notre camarade sont contraires aux intérêts des travailleurs: un mouvement revendicatif se déroule en ce moment dans l'entreprise, et l'attitude de SALAMERO, ses interventions pour la formulation des revendications et l'organisation de l'action, mettent sérieusement en difficulté ceux qui veulent, à tout prix, l'écarter.

Cette attitude des communistes n'est pas d'ue à un caprice passager, à une saute d'humeur momentanée. Ce n'est pas par hasard que le P.C. agit ainsi. Le «oui» à DE GAULLE, les efforts persévérants qu'il fait pour réaliser «l'Union des Bons Français» afin de rénover la démocratie, bref, cette politique platement réformiste menée par le parti communiste, exige qu'il frappe, qu'il essaie de faire taire tous les militants qui osent combattre cette politique de capitulation, et qu'affirment publiquement que les travailleurs ont autre chose à faire qu'à sauver des républiques qui ne leur appartiennent pas. Le parti communiste se moque éperdument des intérêts réels des travailleurs. Ce qui compte, c'est de se faire passer pour le parti qui défend à la fois les ouvriers, les commerçants, les petits patrons, etc... Ce qui compte ce sont les promesses démagogiques à toutes les couches de la population pour récolter le maximum de voix dans les élections. Ce qui compte, c'est rompre l'isolement politique dans lequel il se trouvait après la répression de la révolution hongroise. Et en cela, le parti communiste se conduit comme n'importe quel parti bourgeois.

La grève générale? le Socialisme? Allons donc, ce n'est pas l'heure, camarades !

Ce n'est jamais l'heure pour le parti communiste.

Les anarchistes ne sont pas étonnés par cette position du P.C. Elle n'est pas nouvelle. Nous avons, en tant que mouvement, combattu la conception autoritaire du socialisme. Les anarchistes ont, les premiers, dénoncé la formation de cette nouvelle église, de cette religion, avec ses dogmes, ses rites, ses prêtres et ses papes prétendus infallibles.

Et l'histoire est venue confirmer la justesse des analyses anarchistes.

La répression des colonnes communistes contre les réalisations socialistes libertaires du peuple espagnol pendant les années 1936-39, le sabotage organisé contre la socialisation des usines, la collectivisation des terres, des services publics, l'assassinat de militants anarchistes ou révolutionnaires, la priorité accordée par Staline et ses valets à la lutte armée contre la révolution espagnole, plutôt qu'à la lutte contre le franquisme, tout cela, nous ne l'avons pas oublié.

Comme nous n'oublions pas la sanglante répression ordonnée par KROUTCHEV contre la révolution hongroise des conseils ouvriers.

Comme nous n'oublions pas, qu'aujourd'hui, le peuple cubain, fait lui aussi, la cruelle expérience de la dictature communiste, après avoir fait une révolution qu'on est en train de lui voler.

Si nous combattons pour abattre le système d'exploitation de l'homme par l'homme, si nous luttons pour l'abolition du principe d'autorité dans les rapports entre les hommes, n'oublions jamais que sur notre route, nous nous heurtons, chaque jour, non seulement aux adversaires traditionnels, mais aussi à cette forme de la contre-révolution que représente MOSCOU.

L'UNION ANARCHO-SYNDICALISTE
(le 22.4.62)

Pour toute correspondance s'adresser à :
Serge MAHE
157 Chemin de Carcouët
NANTES
C.C.P. N° 1 .898-87
Abonnement pour 10 numéros: 5 N.F.
Abonnement de soutien: 10 N.F.

UN DOSSIER

ACCUSATION

C.G.T. - F.S.M. SECTION SYNDICALE DASSAULT-MERIGNAC

BULLETIN AUX SYNDIQUES - 28 Mars 1962.

Le Conseil Syndical s'est réuni le MARDI 13 MARS à la demande d'un grand nombre de ses membres pour examiner un problème qui le préoccupe à juste titre, avec le souci de maintenir l'Unité des rangs de notre Organisation Syndicale.

Le 8 Mars 1962, la presse locale «LA FRANCE», «SUD OUEST» et parisienne «COMBAT», «L'AURORE» et le «PARISIEN LIBERE» au service du pouvoir personnel et du patronat, a publié une information qui a causé, pour le moins, des étonnements réprobateurs parmi les adhérents de notre section syndicale.

En effet, le texte de cette information avait reçu le cautionnement d'un membre de notre section syndicale (SALAMERO).

Ce soi-disant «MANIFESTE» tentait, en s'appuyant sur les calomnies les plus basses, de soutenir des éléments provocateurs qui diffusent «LA VOIE OUVRIERE» journal dont le contenu est surtout orienté dans une campagne systématique de mensonges sur l'orientation de la C.G.T., de ses Organisations, de ses Dirigeants à tous les échelons.

Ces incidents se sont déroulés aux portes des entreprises SAVIEM, LAVALETTE et RENAULT BILLANCOURT, dans, chaque cas, il s'agit de véritables provocations tendant à dresser les travailleurs les uns contre les autres.

Le caractère odieux de tels agissements apparaît d'autant plus clairement dans un moment où la C.G.T. organise, comme elle le fait depuis 7 ans avec clairvoyance et courage, l'action unie des travailleurs pour la conclusion rapide du cessez-le-feu en Algérie, contre le fascisme. Ils sont perpétrés plus particulièrement chaque fois que la classe ouvrière rassemble ses forces pour livrer de grandes luttes au cours desquelles progresse l'UNITE D'ACTION dans les entreprises.

De tels agissements n'ont rien de fortuit. Il s'agit en fait d'une position systématique de division des Travailleurs y compris dans les rangs de la C.G.T. la base fondamentale de cette position est l'anticommunisme, l'anticégétisme le plus virulent.

L'expérience montre que l'anticommunisme est l'arme empoisonnée utilisée par le fascisme, le patronat, le pouvoir gaulliste afin de diviser, troubler les travailleurs et les détourner ainsi de l'Action Unie.

Devant de tels faits, les seuls qui se réjouissent sont les ennemis de la classe ouvrière qui espèrent ainsi en tirer bénéfice pour aggraver les conditions de vie et de travail, restreindre de plus en plus les libertés syndicales et démocratiques.

Dans ce sens, est significative, l'exploitation qui en a été faite à la radio par Jean NOCHER dont l'anticommunisme violent et les mensonges visent en fait à faire accepter la politique anti-ouvrière et anti-nationale du pouvoir gaulliste en couvrant par là-même les agissements criminels des fascistes de l'O.A.S.

Tous les membres du Conseil Syndical ont donné leur opinion sur cette question. Ils ont estimé que SALAMERO avait abusé du titre de militant de la C.G.T. pour publier un texte allant à l'encontre des statuts de notre organisation. Si la C.G.T. est ouverte à tous les salariés, ceux-ci ont absolument le droit par ailleurs d'adhérer au parti politique, de professer la religion de leur choix.

De ce fait, les divergences de vues, d'appréciation sur certains problèmes, sur l'orientation même, peuvent exister à tous les échelons de notre Organisation. Mais, quand celles-ci prennent la forme d'un dénigrement systématique, cela ressemble plus à de la calomnie qu'à l'expression de divergences.

Or, c'est une des critiques essentielles qui a été portée à SALAMERO. Depuis de nombreux mois, systématiquement, il mène une campagne contre notre section syndicale soit dans le cadre du bulletin sorti par un groupe de syndiqués ou non titré libre opinion soit, ce qui est plus grave, par la diffusion, par ses soins, de notes aux syndiqués également par l'organisation de groupes, de fractions à l'intérieur de notre organisation. Lorsque SALAMERO était un des dirigeants de la section syndicale, il s'est opposé méthodiquement au non «de la liberté d'expression» et de la «démocratie» à la diffusion du matériel de la C.G.T. donnant l'orientation approuvée par la majorité.

Ces méthodes vont à l'encontre de nos statuts qui indiquent notamment:

«La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans les syndicats comme fraction, dans le but d'influencer ou de fausser le jeu normal de la démocratie dans leur sein».

Statuts qui ont d'ailleurs été approuvés par SALAMERO,

C'est pourquoi, le Conseil Syndical condamne vivement l'organisation des tendances soulignant que toutes les fois que de telles opérations se sont faites jour à l'intérieur du syndicat elles ont été suivies inévitablement d'une scission, ce qui a par ailleurs affaibli considérablement l'outil puissant qui permet aux travailleurs de battre le patronat.

Le Conseil Syndical a été amené à rappeler les principes élémentaires de la démocratie syndicale qui assure, à chaque syndiqué, la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation; il doit néanmoins respecter l'opinion des autres syndiqués lorsque une décision a été prise par la majorité il doit démocratiquement appliquer cette décision.

Le Conseil Syndical a tenu à entendre SALAMERO sur les faits qui lui ont été reprochés. Celui-ci a indiqué qu'il n'était pas venu pour faire son autocritique:

«J'ai agi après avoir réfléchi et pensé mon acte le fait d'avoir apposé ma signature au bas de ce texte n'est ni un accident, ni une erreur, mais c'est une action qui s'insère logiquement dans les conceptions que j'ai du syndicalisme. Je suis d'ailleurs prêt à continuer dans une telle voie».

Devant une telle position, le Conseil Syndical, dans sa majorité, conscient que la C.G.T. qui compte dans ses rangs des centaines de milliers d'adhérents et des milliers de militants de toutes opinions philosophiques et religieuses, travaillant ensemble aux mêmes buts de mieux-être de Paix et de Liberté ne saurait permettre des agissements contraires aux intérêts tant des Travailleurs que de l'Organisation.

LE CONSEIL SYNDICAL considère que le comportement de SALAMERO est incompatible avec l'orientation, le programme et les décisions de la C.G.T. Il condamne un tel comportement qu'il s'engage à soumettre au jugement des syndiqués et aux décisions des organismes statutaires, tout en recommandant que des sanctions importantes soient retenues.

L'Assemblée des syndiqués, réunie à la Bourse le 24 MARS a adopté, à l'unanimité moins 2 voix le rapport ci-dessus.

Le Bureau de la section syndicale, à l'issue de cette Assemblée, a décidé de remettre, à chaque syndiqué C.G.T., le document établi ci-dessus afin, qu'en connaissance de cause, il puisse donner son avis sur les propositions du Conseil Syndical relatives aux sanctions à appliquer à SALAMERO.

En application de l'article 6 des statuts du syndicat des Métaux C.G.T. de Bordeaux, si la majorité des membres de la section syndicale se prononce sur l'application de sanctions, la Commission des Conflits du syndicat sera saisie.

D'autre part, l'article 10 précise au 1er et 2ème alinéa: «*Tout membre syndiqué qui cause un préjudice moral ou porte atteinte aux intérêts du syndicat, peut être exclu du syndicat par décision du Conseil Syndical devant lequel il peut demander à s'expliquer*».

Entre les Conseils Syndicaux, le Comité Exécutif du syndicat peut le suspendre en attendant la décision du Conseil Syndical.

Dans ces conditions, le Bureau de la section demande à chacun de répondre aux questions figurant ci-dessous et de remettre votre réponse à vos militants de la C.G.T.

Etes-vous d'accord pour considérer que le comportement de SALAMERO cause un préjudice moral ou porte atteinte aux intérêts du syndicat ?

OUI NON

Rayer la mention inutile, quelle que soit votre réponse nous vous prions de présenter ci-dessous toutes les observations que vous jugez utiles:

NOM PRENOM SIGNATURE

LA DEFENSE

(que le bureau de la section refusa de publier)

MA POSITION:

PRELIMINAIRES:

Tout d'abord, quelques remarques: qu'on n'attende pas de moi une «autocritique», des «aveux spontanés». Je ne suis pas marxiste, et pas habitué à ce genre de cérémonie où le militant «égaré» fait son mea-culpa, avant de recevoir l'absolution pour tous ses péchés. Syndicaliste, j'ai agi en tant que tel, après avoir réfléchi et pensé mon acte ainsi que doit le faire tout militant, s'il n'est pas obsédé par l'idée des intérêts d'un parti, mais uniquement par ceux de la classe ouvrière, ce qui ne se confond pas forcément. D'autre part, que j'ai apposé ma signature au bas d'un manifeste, n'est pas un «accident» une «erreur», mais bien une action qui s'insère logiquement dans les conceptions que j'ai du syndicalisme, et que je défends régulièrement depuis des années (ainsi que d'autres camarades), des assemblées générales de la section syndicale jusqu'aux tribunes des congrès. Qu'on ne dise donc pas que j'ai «changé»: ceux qui militent à la C.G.T. depuis au moins 7 ans, savent que j'ai toujours défendu les mêmes opinions surtout en ce qui concerne l'unité syndicale et la démocratie ouvrière. Ce qui m'a valu pas mal d'ennuis avec les camarades de tendance communiste.

Ceci étant dit, venons-en aux faits qui me sont «reprochés».

Pour expliquer ma position, je répondrai aux deux questions principales qui m'ont été posées au cours du Conseil Syndical du jeudi 15 Mars 1962.

1°- POURQUOI CE MANIFESTE ?

Examinons les faits: dans la région parisienne, des militant ouvriers révolutionnaires diffusent leur bulletin ou leurs journaux à la porte de quelques usines. Des commandos du P.C. les attaquent pour empêcher la diffusion.

Puis le P.C. édite des tracts insultant ces camarades, et l'Humanité du 15 Février 1962 clôture le tout par un article également calomnieux.

S'il ne s'était agi que d'incidents mineurs dans une usine, il n'y aurait pas eu de manifeste. Mais nous avons la certitude qu'il s'agissait d'une opération politique coordonnée destinée à porter des coups sérieux à un courant révolutionnaire du mouvement ouvrier, avec les méthodes habituelles de l'époque stalinienne: coups, matraquages, insultes, calomnies, mensonges («anarcho-flics», «hitléro-trotskyistes», etc, etc...). Et cela, nous ne pouvons pas le permettre.

Nous avons donc réagi par ce manifeste, parce que nous disons que dans le mouvement ouvrier:

1°- Toutes les tendances doivent pouvoir s'exprimer librement.

2°- Parce que le respect de ces tendances est la condition indispensable pour réaliser l'unité.

2°-TU ABUSES DE L'ETIQUETTE C.G.T.:

Je réponds: non. J'ai mis «militant C.G.T.», d'abord parce que c'est vrai, et ensuite parce que nous avons voulu donner un caractère intersyndical à ce manifeste.

Je précise que de très nombreux militants, et parmi les plus responsables, écrivent des articles dans des journaux non syndicaux, en se prévalant de leur titre de responsables C.G.T. Que d'autres, bien connus, se présentent à des élections politiques et font suivre leurs noms de leurs titres syndicaux.

Mes censeurs n'ont jamais rien trouvé à redire contre eux. Par conséquent...!

QUELQUES PRECISIONS ET CONCLUSIONS:

1°- Benoît FRACHON, secrétaire général de la C.G.T. a publié un article concernant cette affaire, dans l'«Humanité» du 10 Mars.

Son article contenant un certain nombre de points positifs mais aussi «d'erreur», nous sommes quelques-uns à lui adresser une lettre ouverte, que j'ai signé «syndiqué C.G.T.».

2°- Les revues «La Vérité» et «Lutte de classe» vont éditer une brochure relatant tous ces événements. Je diffuserai cette brochure.

3°- Le comité exécutif de la fédération des métaux C.G.T. publie une résolution, que, pour ma part, j'estime particulièrement déloyale (c'est le moins qu'on puisse dire), car elle tend à faire retomber la responsabilité des incidents sur ceux qui en sont les victimes, alors qu'on ne dit rien de ceux qui les ont provoqués, c'est-à-dire les membres du P.C.F. D'autre part, cette résolution annonce des sanctions contre les militants qui manifestent leur désaccord sur de telles méthodes. Cette position de la Fédération est, à mon avis, négative, car elle limite la démocratie ouvrière, elle est un obstacle à l'Unité syndicale.

Pour ma part, je regrette profondément qu'au moment où nous avons besoin de notre unité, des militants d'un parti aient délibérément choisi les voies de la violence, pour combattre des tendances du mouvement ouvrier, uniquement parce que ces tendances expriment un point de vue différent de celui de Maurice THOREZ, pour l'organisation des luttes ouvrières contre l'ennemi de classe.

Contre ces méthodes, nous nous dresserons, de plus en plus nombreux, parce que nous ne tolérons pas que la violence s'installe dans les rangs du mouvement ouvrier.

Nos coups, c'est aux ennemis de la classe ouvrière qu'il faut les réserver.

Voilà ce que je voulais dire, pour répondre aux accusations fantaisistes portées contre moi.

J. SALAMERO

REACTION DE SYNDIQUES:

LES SYNDIQUES SOUSSIGNES,

- Au secrétaire, -Au bureau, -Au conseil syndical, - Aux syndiqués,

SECTION SYNDICALE C.G.T. G.A.M.D. MERIGNAC

LE LUNDI 12 MARS un conseil syndical était convoqué pour entendre un exposé du bureau concernant un manifeste signé par un militant de notre section syndicale et rendu public par voie de presse.

Après discussion les camarades présents décidèrent un nouveau conseil syndical le JEUDI 15 MARS en présence de SALAMERO signataire de ce manifeste.

LE JEUDI 15 MARS après une longue discussion en conseil syndical la majorité des camarades présents ont été d'accord pour:

1°- Une assemblée de la section syndicale convoquée à la bourse

2°- La rédaction de deux textes, l'un du bureau de la section syndicale, l'autre de SALAMERO afin de les soumettre aux syndiqués dans un même bulletin. Un vote aurait alors lieu dans la section. Ce vote devrait indiquer si le dossier devait être soumis à la Commission des conflits.

Un nouveau conseil devait se réunir le lundi 19 Mars afin de prendre connaissance des deux textes.

LE LUNDI 19 MARS les présents au conseil syndical revenant sur les précédentes décisions déclarèrent que les textes ne seraient pas soumis à la section syndicale. L'Assemblée Générale aurait lieu le SAMEDI 24 MARS.

Au cours de cette assemblée une discussion très vive s'engagea sur l'exercice de la liberté d'expression dans le syndicat.

A la suite de cette assemblée, des plus réduites qui s'est prononcée en fait pour l'exclusion de SALAMERO, nous tenons à donner notre avis sur ce problème en le ramenant à ses véritables dimensions.

Nous affirmons que le problème soulevé aujourd'hui n'est pas un problème de personne, il concerne tout le travail au sein de l'organisation syndicale et le comportement des diverses tendances du mouvement ouvrier dans le cadre du syndicalisme.

Nous pensons que la démocratie n'est pas interprétée de la même façon par les uns et par les autres.

Nous n'en voulons comme preuve que celle qui est donnée aujourd'hui à travers le problème soulevé.

1°- La section syndicale ne sera pas informée objectivement.

2°- Elle ne sera pas consultée par un vote sur deux textes.

3°- SALAMERO étant syndiqué dans notre organisation, des camarades refusent de lui permettre de donner son point de vue dans un bulletin du syndiqué sous prétexte que l'on n'a pas à lui donner une tribune pour exposer ses problèmes.

4°- Les reproches faits à notre camarade touchent non pas le problème de l'heure mais la responsabilité de la section syndicale pendant les années 1955-59.

Or, ce qui est mis en cause dans ce manifeste, c'est l'indépendance du syndicalisme vis à vis des partis politiques.

Il ne mentionne à aucun moment la C.G.T. mais stigmatise l'attitude et les violences employées par des membres d'un parti politique.

La C.G.T. regroupe des travailleurs de différentes tendances. Elles doivent pouvoir s'exprimer et cohabiter.

Refuser cela c'est obliger les syndiqués à s'exprimer par d'autres moyens ou à quitter l'organisation.

Ce n'est donc point un camarade qui est visé mais toute une conception du syndicalisme, aussi nous portant solidaires de cette conception nous demandons, à être jugés (si jugement il y a) au même titre que SALAMERO.

Nous refusons de reconnaître la décision de l'assemblée de la Bourse du 24 MARS 1962, assemblée qui a regroupé 19 syndiqués sur plus de 100 dont 16 étaient déjà du conseil syndical.

Qui peut dire que c'est sérieux de se prononcer sur un texte qui équivaut en fait à une demande d'exclusion d'un militant surtout dans de telles conditions?...

Nous rappelons pour mémoire que notre camarade est depuis plusieurs années à la pointe du combat de toutes les luttes ouvrières dans l'entreprise et hors de l'entreprise.

Aujourd'hui on tendrait à le classer comme l'ennemi de la classe ouvrière - Soyons sérieux !

Après la «consultation» des syndiqués telle qu'elle a été faite nous sentons la nécessité de porter ce texte à leur connaissance.

MERIGNAC le 28 MARS 1962.

BERNAT
BRILLET
BROUARD
CAVY

GACHET
GERDESSUS
LAMAZOUADE
MORET

PETIT.
PUYSEGUR
ROUGERIE
SOULANS

Article paru dans «Les NOUVELLES de LOIRE-ATLANTIQUE»

AVEC LES FELICITATIONS DE L'ULTRA André MORICE

A chaque période où le courant d'unité gagne en ampleur dans la classe ouvrière, les agents de diversion et de division font leur apparition pour tenter de freiner le mouvement.

Des distributeurs d'une publication anonyme, «LA VOIX OUVRIERE», ont été pris à partie par les travailleurs, à la porte de plusieurs entreprises de la région parisienne; d'autres exemplaires de cette édition, empressée de démolir tout ce que la classe ouvrière construit patiemment pour renforcer son unité, avaient également été expédiés par la poste.

N'y aurait-il pas une liaison avec certains éléments et les services du personnel de diverses entreprises?

Ce qu'il faut dire, c'est que la «VOIX OUVRIERE», à longueur de colonnes, salit les militants de la C.G.T. et du P.C.F. Par contre pas un mot sur la politique réactionnaire de DE GAULLE qui a poursuivi quatre années de plus, la guerre d'Algérie.

C'est sans doute que sur huit des antifascistes tués à PARIS le 8 Février, sept étaient communistes, *que l'on trouve dans un numéro de cette feuille la formule suivante:*

«Le parti communiste, s'il a toujours condamné verbalement la guerre d'Algérie, n'a strictement pas lever le petit doigt pour s'y opposer».

Et puis, on n'est pas à un mensonge près. Aussi, un militant de chez RENAULT se voit attribuer le titre de membre du Comité Central du Parti communiste, ce qui est de pure invention.

Parmi ceux qui se font les soutiens de la «VOIX OUVRIERE» on trouve deux individus bien connus à

NANTES par leur phraséologie anarcho-syndicaliste: HEBERT, de l'U.D. F.O. et NOUVEL, de chez BRISSONNEAU.

Ce dernier fut exclu de la Commission exécutive du Syndicat des Métaux, en 1955, pour avoir participé à l'élaboration d'un tract insultant les dirigeants syndicaux.

Et, cela, en pleine bataille, avec l'intention de détourner l'action.

Mais on a les défenseurs que l'on mérite. N'est-il pas significatif de constater que M. André MORICE, pour qui le cessez-le-feu en Algérie, est une défaite, qualifie la position de ces hommes de la division comme une réaction salutaire du vrai syndicalisme.

Le but des rédacteurs et des distributeurs de la «VOIX OUVRIERE» est de créer des heurts entre les travailleurs. C'est cela qu'applaudit M. Morice, comme l'applaudit d'ailleurs Jean NOCHER, à la R.T.F.

Mais les travailleurs du département ne s'y laisseront pas prendre.

Le passé de certains individus, les positions politiques ultras de leurs soutiens, sont suffisamment éloquentes pour que les honnêtes gens se rendent compte de la manoeuvre de division, comme à chaque fois que le mouvement des masses est montant, et alors que s'annoncent les prémices d'un grand rassemblement pour la rénovation de la démocratie.

Réponse des Camarades NOUVEL-HEBERT

HUMANITE-DIMANCHE
«Nouvelles de Loire-Atlantique»
46, rue Fouré
NANTES

Messieurs,

Nommément mis en cause dans les «Nouvelles de L.A. du 25 Mars 62, nous vous prions de bien vouloir apporter à vos lecteurs les précisions suivantes.

1°- Tout en ne faisant pas partie du Groupe qui édite «VOIX OUVRIERE» et en ne partageant pas tous les points de vue défendus dans cette feuille, nous considérons néanmoins les Camarades de «VOIX OUVRIERE» comme une tendance de mouvement ouvrier, et, à ce titre, nous condamnons formellement toutes violences ou calomnies destinées à empêcher ces Camarades de s'exprimer.

Nous considérons que ceux qui emploient de telles méthodes ressemblant à celles employées par tous les fascistes, font le jeu de la réaction, même si Monsieur André MORICE les condamne.

2°- Le fait que Messieurs NOCHER et MORICE aient utilisé un texte signé de nous, stigmatisant les auteurs de violences contre des militants ouvriers, n'implique nullement que nous considérons ces Messieurs comme qualifiés pour juger quels sont les véritables syndicalistes.

3°- Quant à l'accusation de soutien du Gaullisme, nous nous contentons de vous signifier que nous n'irons pas dire OUI le 8 Avril 1962.

4°- En ce qui concerne notre attitude en 1955, nous continuons à estimer que notre position était juste, et que c'est probablement la raison pour laquelle, Monsieur RIX ne nous a pas félicités comme il a félicité Messieurs GRAVOILLE et consorts...

Si le mot d'ordre que nous préconisons (généralisation de l'action) avait été suivi, et repris par les «appareils» peut-être aurions-nous fait l'économie du gaullisme (et de ses référendums).

Salut syndicaliste.

Georges NOUVEL - militant C.G.T.

Alexandre HEBERT - militant F.O.

POUR LA DEMOCRATIE OUVRIERE

Informés,

1°) de la campagne de calomnies engagée contre Daniel RENARD, ouvrier aux usines Lavalette (St-Ouen), Secrétaire du Syndicat des Métaux F.O. (Banlieue Nord) et contre toute une série de militants, qualifiés «d'anarcho-trotskyistes» et «d'hitlero-trotskyistes», dans les usines de la région parisienne ,

2°- des violences exercées aux usines S.A.V.I.E.M. (St. Ouen) contre des militants diffusant des tracts,

sans partager tous les points de vue de tendance de ces camarades, nous élevons la plus véhémement protestation contre ces méthodes staliniennes, qui visent à exterminer, comme en Espagne, en U.R.S.S., en Hongrie, et en d'autres pays, les tendances socialistes, anarchistes, trotskystes et même communistes, pour autant qu'elles ne partagent pas la position officielle du «parti» (en France P.C.F.).

Au moment même où le prolétariat français, uni, a réagi contre les violences policières, nous voyons, dans ces actes, une volonté délibérée d'introduire la violence stalinienne dans les rangs ouvriers, et cela par ceux qui, en paroles, prêchent l'unité.

Au nom du respect des tendances et de la démocratie ouvrière, nous exigeons que ces violences et ces calomnies cessent.

TRAVAILLEURS, SYNDIQUES DE TOUTES TENDANCES,

Joignez votre protestation pour imposer la démocratie ouvrière dans les entreprises et les syndicats,

SIGNEZ et FAITES SIGNER - MANIFESTEZ VOTRE SOLIDARITE

Correspondance à Mme Ida BOIREAU - Syndicat F.O. - C.C.A.F.R.P. 14, rue Viala - PARIS 15e

PREMIERS SIGNATAIRES:

G. LAURE, Secrétaire général de la F.E.N.

G. NOUVEL, Métallurgiste C.G.T. NANTES

L. ASTRE, Secrétaire général du Syndicat National de l'Enseignement Technique,

P. RUFF, Secrétaire général du Syndicat de l'Enseignement de la Région Parisienne,

A. HEBERT, Secrétaire général de l'U.D. F.O de Loire Atlantique,

PUYVAUDRAN, Secrétaire de la section syndicale C.G.T. de l'usine d'aviation SPERMA-Bordeaux,

LAMBERT, Secrétaire de la section syndicale F.O. des Usines Dassault,

B. ESTORGUES, Militant C.G.T. des Usines Michelin Clermont-Ferrand,

R. PATOUX, Secrétaire général de l'U.D. F.O. de la Région parisienne,

P. BOIS, Militant Renault,

A. SIDRO, Secrétaire général de la Fédération des Employés et Cadres F.O.,

A. LAVAL, Secrétaire général adjoint de la Fédération de la Métallurgie F.O.,

R. HOYEZ, Secrétaire du Syndicat des Charpentiers en Fer C.G.T.,

J. SALAMERO, Militant C.G.T. des Usines Dassault Bordeaux,

R. CHERAMY, Membre du Bureau national du Syndicat National de l'Enseignement Secondaire,

PALLORDET, Secrétaire du Syndicat des Cheminots F.O. de la Région parisienne,

GATINEAU, Secrétaire du Syndicat F.O. des P.T.T. de l'Île de France,

DUPEYRON, Secrétaire général adjoint du Syndicat des métaux F.O. Bordeaux,

P. DUTHEL, Membre du Bureau national du Syndicat Nation des Instituteurs.